

page 8



Inauguration Rue de la Verdure

page 9



Repas de l'Amitié

page 9



Arbre de Noël

page 10



Les Voeux

page 12



La Vie des Associations



**Les Noces de Diamant
de M. et Mme MARTIAK**

Le Mot du Maire

Chers Covéronnais, chères Covéronnaises,

À la sortie de bulletin municipal, cela fera déjà un an que notre équipe municipale est en action pour notre commune. Les réalisations menées et les projets à venir étant énumérées dans ce numéro, je préfère utiliser ces quelques lignes pour vous parler du sujet qui vous préoccupe à savoir le devenir du camp militaire.

Comme vous le savez, le projet Palmer piétine. Certes, il a finalisé ses financements, il vient régulièrement sur le site accompagné d'ingénieurs et de conseillers techniques, sa volonté de réaliser le projet d'autodrome est intacte, mais ses nouvelles exigences ralentissent la réalisation du projet.

Depuis septembre 2014, deux investisseurs belges, les frères Le Hodey, s'intéressent au site pour y développer un projet d'agro-vallée. De quoi s'agit-il ?

Ils souhaitent acquérir l'ensemble du camp, soit environ 500 hectares et attirer des opérateurs pour développer des activités telles que :

- Le photovoltaïque,
- La culture sous serres et notamment la spiruline, algue utilisée dans le domaine pharmaceutique,
- L'élevage de bufflonnes pour fabriquer de la mozzarella,
- La production et le stockage de chanvre.

Les frères Le Hodey se fixent un calendrier de réalisation d'une dizaine d'années, la dernière phase étant d'ouvrir le site à la visite et de développer un tourisme écologique.

L'avantage de ce projet est l'achat et l'utilisation du site dans son intégralité, l'inconvénient est l'impact économique en termes d'emplois.

Deux problématiques demeurent à ce jour. Le camp militaire est toujours propriété de l'État, malgré les actes déposés chez les notaires, et qui assumera financièrement la dépollution des installations amiantées.

La seule bonne nouvelle est le report de deux ans du CRSD (contrat de redynamisation des sites de défense) qui normalement prenait fin en novembre 2015.

Cette décision est primordiale puisqu'elle permet de maintenir et figer les financements dédiés à la reconversion du site. Elle permettra, en outre, de re qualifier les financeurs si le projet Le Hodey devait être retenu.

Je peux vous assurer en toute honnêteté et en toute transparence que l'ensemble des élus du territoire œuvrent pour faire aboutir un projet quel qu'il soit. Personne ne veut subir à l'avenir les rassemblements que nous avons connus !

Bien évidemment, je vous informerai des décisions qui seront prises pour l'avenir du quartier Mangin.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro 62.

Bien amicalement
Carole RIBEIRO

Sommaire

Fêtes et cérémonies	3	Les Nouvelles Activités Périscolaires	18
Les Nouveaux Arrivants	3	Les Câlinous	19
Les Décisions du Conseil	4 à 7	Noces de Diamant M. et Mme MARTIAK	20
La Vie de la Commune	8 à 11	État - Civil	20
La Vie des Associations	12 à 16	Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe .	21
Le SCOT	17	Le Plan Local d'Urbanisme	22
Pizzas au feu de bois	17	L'Agence Postale Communale	23

Les rédacteurs de ce Tour de Ville sont RIBEIRO Carole, Maire, RICHARD Gilbert, LEBLOND Dominique, POTART Guy, ROGER Benoît, LE REZIO Patrick, BLONDELLE Dominique, secrétaire de mairie.

Fêtes et Cérémonies

Programme du 8 mai 2015

10h45 : Rassemblement devant la Mairie des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des enfants des écoles et de la population. Formation du cortège et défilé vers le Monument aux Morts.

11h00 : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants des écoles.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert au centre socioculturel 19, Rue du Colonel Chépy.

Fête communale

Samedi 20 juin 2015

15h00 : ouverture des attractions foraines.

15h00 : concours de boules organisé par l'AS Couvron sur la Place du Quartier Mangin.

15h00 à 16h00 : sur la place distribution de tickets de manèges aux enfants de l'école par des conseillers municipaux.

Ces tickets de manèges gratuits ne seront valables que le samedi 20 juin.

20h00 : retraite aux flambeaux avec la participation de la fanfare de Laon (place du Quartier Mangin)

21h30 à 23h30 : Bal avec l'orchestre « Paradise ».

23h30 : Feu d'artifice.

24h00 à 1h00 : Reprise du bal avec l'orchestre « Paradise ».

1h00 : fin des attractions foraines.

Dimanche 21 juin 2015

15h00 : ouverture des attractions foraines.

15h00 : concours de boules en bois organisé par les conseillers municipaux.

15h30 : Spectacle « De Piaf à Shakira » avec Speed Painting

17h00 : Animation avec le club de Zumba de Couvron.

17h30 : Remise des prix du concours de boules en bois.

18h00 : verre de l'amitié.

20h00 : clôture de la fête.

14 juillet 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition du Foyer Culturel qui participe à l'organisation des festivités du 14 juillet, a décidé que **le repas aura lieu le lundi 13 juillet 2015. La cérémonie commémorative se déroulera le lundi 14 juillet** devant le Monument aux Morts. Le programme précis de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

Les Nouveaux Arrivants

• **M. ROYER Guillaume**, fonctionnaire et **Mme LE RÉZIO Julie**, assistante maternelle agréée :

9bis, rue du Château.

• **M. DOFFIN Adonis**, intérimaire et **Mme DOUTÉ Sandra**, sans profession :

1A, rue du Château. Quatre enfants âgés de 2, 7, 11 et 13 ans.

• **M. MARTIN Aurélien**, électricien et **Mme MARTIN Ketsia**, assistante sociale :

3, rue de Vivaise.

• **Mme HERBERT Marie-Claude**, sans profession :

6, Résidence Valançay, rue Jean Mermoz.

• **M. LEBEE Christophe**, sans profession et **Mme KOUDLANSKI Dolorès**, secrétaire, :

2, Résidence Chambord, rue de Pouilly.

Les Décisions du Conseil

Séance du 13 octobre 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absent : M. POTART Guy, Adjoint, excusé.

Secrétaire : M. PIERRET Frédéric.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2014.

• Sirène d'alerte de la mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire l'acquisition pour l'euro symbolique de la sirène d'alerte située à la mairie.

• Subvention FNAME-OPEX

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association FNAME-OPEX.

• Site Internet communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire évoluer le site Internet communal.

• Règlement des activités périscolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes du règlement de fonctionnement des activités périscolaires (cantine, garderie et Nouvelles Activités Périscolaire).

• Travaux à l'école de la Rue de la Verdure

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire l'acquisition de 10 lits superposés pour le dortoir de l'école de la Rue de la Verdure.

• Achat de mobilier scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire l'acquisition d'un tableau et d'une bibliothèque pour les écoles.

• Bail du local commercial sis 34, Rue du Colonel Chépy

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas louer le local commercial indépendamment du logement situé à l'étage et de conserver le loyer actuel.

• Commission des fêtes

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions de la commission des fêtes pour l'organisation des manifestations 2014 et 2015.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires de la commune pour l'année 2014.

• Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'évolution des travaux de remise en état de la toiture du tennis et des travaux à réaliser par les équipes des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.



Séance du 10 novembre 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick.

Absents : MM. POTART Guy, Adjoint, PIERRET Frédéric, LE REZIO Patrick, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire : Mme CLAISSE Sophie.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2014.

• Droit de Préemption Urbain : propriété OUDANE-DENIZART

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété de M. OUDANE et de Mme DENIZART, sise 3, Rue de Vivaise, vendue 126 000 €.

• Droit de Préemption Urbain : propriété ALEMANY

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété de Monsieur ALEMANY Patrick, sise 9bis, Rue du Château, vendue 117 000 €.

• Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de proroger pour une durée de deux ans l'adhésion de la Commune au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie à compter du 1^{er} janvier 2015.

• SATESE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, la convention avec le Conseil Général de l'Aisne pour une mission de conseil et d'assistance dans le domaine de l'assainissement collectif.

• Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire pour une période de 3 ans la taxe d'aménagement au même taux et aux mêmes conditions qu'actuellement.

• Plan Local d'Urbanisme : évaluation environnementale

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier au bureau d'études GEOGRAM, pour un coût de 7 320 € TTC, l'étude environnementale obligatoire du fait de la proximité de plusieurs sites Natura 2000.

• Agence Postale Communale : modification des horaires d'ouverture

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier comme suit les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale au 1^{er} janvier 2015 :

- Lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

- Fermée les samedis pairs et ouvert les vendredis précédents de 17h00 à 19h30.

• Bourses scolaires communales

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la bourse scolaire communale à 120 € pour les élèves poursuivant leurs études jusqu'au baccalauréat et à 240 € pour les élèves poursuivant leurs études après le baccalauréat et arrête la liste des bénéficiaires.

• Écoles connectées

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite un financement de la part de l'État pour l'installation d'équipements de technologies alternatives permettant l'accès à Internet haut débit dans les écoles.

• Locaux commerciaux : réalisation d'un emprunt

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 76 000 € sur une durée de 12 ans au taux de 1,94% afin de financer les travaux d'aménagement des deux locaux commerciaux sis 7A et 7ter, Rue du Colonel Chépy.

• Nouvelles Activités Périscolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De signaler aux services de l'Etat que les nouveaux rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux élèves de maternelle.

- De proposer de modifier les horaires à compter du 13 avril 2015 comme suit :

- Trois heures de Nouvelles Activités Périscolaire (NAP)
par semaine sur 3 jours pour tous les élèves

• Temps scolaire

- Lundi, mardi et jeudi : 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 15h30 : 5hx3 jours

15 h

- Vendredi: 8h30 à 11h30

6 h

et de 13h30 à 16h30 :

- Mercredi matin : 8h30 à 11h30 :

3 h

Total :

24 h

• Nouvelles Activités Périscolaire

- Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30 :

1h00 x 3 jours : 3 heures par semaine

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires de la commune pour l'année 2014.

• Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'évolution du projet Palmer, des premières conclusions suite à la mise en place de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et du projet « zéro déchet » dans la cantine scolaire.

Séance du 8 décembre 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absents : MM. POTART Guy, Adjoint, LAMBERT Michèle, excusés.

Secrétaire : M. COIGNOUX Grégory.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2014.

• Convention avec la SPA

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prolonger pour trois ans la convention avec la SPA.

• Convention d'hébergement des concentrateurs GrDF

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer une convention avec GrDF pour l'installation de concentrateurs sur un ou plusieurs bâtiments communaux afin de permettre l'installation de compteurs communicants chez les particuliers.

• Lotissement du Mail

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de garantir 20% d'un prêt souscrit par la Société d'Équipement de l'Aisne dans le cadre de la concession d'aménagement du lotissement du Mail et de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 ladite convention.

• Convention avec le Conseil Général de l'Aisne

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer une convention avec le Conseil Général de l'Aisne pour les travaux réalisés en 2014 sur les routes départementales situées en agglomération.

• USED A : achat groupé d'électricité

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable de principe à l'adhésion de la Commune au futur groupement de commande d'électricité mis en place par l'USED A.

• Organisation et concessions du cimetière communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de délimiter une zone dans le cimetière qui sera destinée à recevoir des emplacements de 1 m² (notamment pour les cavurnes) et décide de supprimer les concessions cinquantenaires. Il fixe les nouveaux tarifs des concessions trentenaires :

- 2 m² : 300 €
- 1 m² : 150 €

• Travaux à l'école maternelle

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet de travaux d'aménagement de l'école de la Rue de la Verduze et sollicite des subventions pour ces travaux.

• Travaux sur le Monument aux Morts

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter des subventions pour la remise en peinture du Monument aux Morts.

• Programme des travaux communaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la liste des travaux communaux à réaliser au cours de la mandature.

• Protocole de participation citoyenne

Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme M. LE RÉZIO Patrick en qualité de correspondant communal pour le protocole de participation citoyenne.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires de la commune pour l'année 2014.

• Bourses scolaires communales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la bourse scolaire communale à deux demandes complémentaires.

• Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements d'associations pour le versement de la subvention communale, de la mise en place des lits superposés au dortoir de l'école de la Rue de la Verduze, de l'indemnité allouée à la Commune par la SMACL dans le cadre des dégâts causés à la toiture du tennis couvert par la grêle, et de la fermeture du restaurant « La Chaumière Picarde ».

Séance du 12 janvier 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick.

Absents : MM. POTART Guy, adjoint, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire : M. RICHARD Gilbert.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2014.

• Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété des conjoints CAVALLI sise 16, Rue de Vendôme, vendue 20 000 €.

• Convention de mise à disposition du centre socioculturel

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de la Serre pour la mise à disposition gratuite du centre socioculturel afin d'accueillir les activités de loisirs qu'elle organise (centres aérés, mercredis récréatifs).

• Achat d'un broyeur de branches

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire l'acquisition d'un broyeur de branches et s'engage à inscrire la dépense au budget primitif de 2015.

• Bourses scolaires communales

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une bourse scolaire communale à un jeune du village pour l'année scolaire 2014/2015.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires 2014 de la Commune.

• Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état d'avancement de certains dossiers (Nouvelles Activités Périscolaire, écoles connectées, plantations) et fait différentes propositions (élagages d'arbres, poubelles...).

Séance du 23 février 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absents : MM. LEBLOND Dominique et POTART Guy, Adjoint, excusés.

Secrétaire : M. SIMPHAL Frédéric.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2015.

• Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur du terrain à bâtir du lotissement du Mail de la S.E.D.A. cadastré ZH86 d'une superficie de 926 ² vendu 50 930 €.

• Éclairage public Rue de la Verdure

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le mât d'éclairage public situé à l'angle de la Rue de la Verdure et de la Place de l'Église afin d'éviter une zone d'ombre.

• Travaux à l'école maternelle

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement extérieurs de l'école maternelle.

• Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 156,86 € suite à une ordonnance de sur endettement du Tribunal d'Instance de Laon.

• Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer un objectif de population de 1 100 habitants à l'horizon de 10 ans.

• Local commercial « La Chaumière Picarde »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, suite à la dénonciation du bail commercial par le liquidateur de Mme Boudinot Cindy, décide de ne pas remettre en location cet immeuble et autorise le Maire à enchérir sur la vente du mobilier qui a été saisi et suivant les prix proposés.

• Fêtes 2015

Le Conseil Municipal à la majorité approuve les propositions de la Commission des fêtes concernant l'organisation de la fête communale et d'une soirée « Electro ».

• Subvention aux Anciens Combattants

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 250 € pour 2015 à la section Locales des Anciens Combattants de Couvron.

• Remboursement d'assurance

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le montant du remboursement proposé par la SMACL pour les dégâts causés au trottoir de la Rue de la Verdure par un véhicule de La Poste.

• Informations

Le Maire présente à l'assemblée les renseignements en sa possession concernant le projet des Frères Le Hodey de reprise du camp militaire.



La Vie de la Commune

11 octobre 2014 : inauguration de la Rue de la Verdure

Le conseil municipal a souhaité convier l'ensemble des riverains pour les remercier de leur patience et de leur compréhension durant ces 6 mois qu'ont duré les travaux, ainsi que l'équipe municipale précédente, initiatrice de ce projet.

Les objectifs :

- Sécurisation des circulations. Rue limitée à 30 km/h et interdite aux poids lourds de plus de 7,5 T
- Sécuriser les abords de l'école maternelle en y limitant le stationnement
- Confort des riverains et des piétons
- Économie d'énergie et mise en conformité des réseaux



Quelques chiffres :

- 350 mètres aménagés
- Remplacement de la canalisation d'eau : 39 678,00 €
- Remplacement des branchements plomb : 55 086,00 €
- Enfouissement des réseaux aériens : 37 828,00 €
- Ingénierie et travaux de voirie : 266 824,00 €
(dont une partie pour la reprise du réseau pluvial de la place du Quartier Mangin et de la Petite Rue de Crépy)
- 49 000,00 € de subvention



19 octobre 2014 : repas de l'amitié

Cette manifestation, dédiée à l'amitié et à la solidarité en faveur de nos aînés, a réuni une soixantaine de convives, sur invitation du centre communal d'action sociale de la commune.



Le plat, le « jambalaya », préparé par le traiteur « Du soleil dans notre cuisine », a surpris mais surtout régalié l'ensemble des invités. Le soleil était à la fois à l'extérieur et dans notre assiette.



L'après-midi s'est poursuivie en musique, rythmée par des airs de rétro-guinguette et des airs d'accordéon, interprétés par Laëtitia Forest, membre du CCAS, rapidement rejointe par Jean-Claude Dorier au saxo. Nous les remercions pour leur formidable participation.

13 décembre 2014 : arbre de Noël



Une journée complète de féerie et de magie, le matin pour les petits et l'après-midi pour les plus grands. Cette année encore, le Père-Noël est passé distribuer des bonbons et s'est offert une séance photo avec les enfants pour le plaisir de tous. Il nous a même confié que vu son grand âge, il avait apprécié cette nouvelle formule.



Bien que les élèves de CM2 aient reçu leur cadeau de Noël, le conseil municipal a souhaité les mettre à l'honneur par la remise des traditionnels dictionnaires lors d'une cérémonie à laquelle ils seront conviés, ainsi que leurs parents, à la fin de l'année scolaire.

19 décembre 2014 : vœux du personnel communal

C'est désormais un rendez-vous traditionnel que la nouvelle municipalité souhaite pérenniser. Moment d'échanges et de convivialité entre le personnel communal et les conseillers municipaux, c'est aussi pour nous l'occasion de les remercier et de les féliciter pour leur implication au quotidien dans la vie de la commune à votre service.



9 janvier 2015 : cérémonie des vœux

Carole Ribeiro, entourée de son équipe municipale, ainsi que de nombreuses personnalités élues, a formulé ses vœux de bonheur et de santé, pour cette nouvelle année, aux Covéronnais et Covéronnaises venus nombreux.



Après un instant de recueillement en hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo et de la supérette casher, le Maire a dressé le bilan des actions et investissements réalisés en 2014 (1) et annoncé les projets pour 2015 (2).

À sa demande, Monsieur Verzelen, Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre et Monsieur Daudigny, Président du Conseil Général, ont fait un point sur le projet Palmer et l'émergence d'un second projet.

1 - Actions et investissement 2014 : Aménagement de deux locaux commerciaux Rue du Colonel Chépy ; achèvement des travaux de la Rue de la Verdure et du réseau pluvial de la Petite Rue de Crépy ; étude comparative de faisabilité entre rénover la station du camp militaire ou construire une station neuve ; réalisation d'une séparation acoustique à l'école maternelle ; mise en sécurité de la cour de l'école par la réfection du mur séparatif mitoyen et enlèvement des tuyaux béton ; mise en place de la Banque Alimentaire ; mise en place des Nouvelles Activités Périscolaire...

2 - Étude d'aménagement de la nouvelle mairie dans les locaux du centre socioculturel ; aménagement d'un second columbarium au cimetière communal, plate-forme multisports et jeux extérieurs, rénovation du Monument aux Morts, réalisation d'un sas d'accueil et d'un préau à l'école maternelle ...



22 janvier 2015 : club de l'amitié

C'est avec un immense plaisir que le club de l'amitié a repris du service. L'ensemble des habitués a répondu présent autour de la galette des rois.



C'est l'occasion de remercier très sincèrement Solange et Michèle d'accompagner nos aînés tous les 1^{er} jeudis du mois à partir de 14h00.

Il s'agit d'un après-midi de convivialité, d'échanges et de jeux de société.

Le rendez-vous est lancé pour celles et ceux qui souhaiteraient les rejoindre.

La Vie des Associations

Le Foyer Culturel



Le mois de septembre a débuté avec un **concours de belote** où seulement 12 équipes ont participé ; la soirée n'en fut pas moins agréable.



Après la tête, ce sont les jambes qui ont travaillé lors d'une **randonnée** organisée le 21 septembre 2014 où 32 personnes sont venues découvrir ou redécouvrir les bois environnants du village.



Pour la deuxième édition de l'année, le **footing** qui s'est tenu le 28 septembre a rassemblé une douzaine de personnes sous un soleil automnal.

Le 11 octobre, le traditionnel **loto annuel** a eu lieu comptant environ 200 participants venus tenter leur chance et remporter les multiples lots mis en jeu.



La section fitness a organisé une séance de **zumba Halloween** le 28 octobre où plus de 70 personnes déguisées ont « bougé » en rythme.



Le 31 octobre, c'était au tour des enfants de se déguiser et de **défiler dans les rues du village** où ils ont pu récolter des bonbons auprès des habitants.



Pour la deuxième année consécutive, le foyer culturel a organisé une **soirée karaoké** qui a rassemblé environ 90 personnes. Le repas froid a été élaboré par Bruno Wattier de Gizy et l'animation assurée par LLT Sonorisation de Vivaise. Quant aux desserts, Sébastien Fin et Sandrine Kozlowski nous ont régalés avec leurs gâteaux faits maison !



L'année 2014 s'est terminée avec l'organisation de la **soirée de la Saint-Sylvestre**. Après le succès de la soirée karaoké, le foyer a décidé de faire confiance aux mêmes personnes pour le repas et l'animation. Une bonne soirée où 110 personnes ont apprécié le repas « spécial réveillon » préparé par Bruno Wattier.

Le foyer culturel a débuté l'année 2015 avec une sortie au salon de l'agriculture à Paris. Un bus complet a permis d'y accéder en toute tranquillité.

Footing

Le foyer souhaite développer ce sport dans le village en organisant au moins un footing par mois dont la cotisation annuelle serait fixée au même montant que celle des autres sections sportives.

Tenez-vous informé des dates des prochains footings en vous abonnant à la page facebook du foyer culturel.

L'assemblée générale du foyer s'est tenue le 5 janvier 2015 et a permis d'élire le nouveau conseil d'administration :

BARBAUX Marie, BLONDELLE Cyril, COIGNOUX Grégory, COLIN Anaïs, FIN Sébastien, KOLODZIEJCZYK Eric, KUSWIK Claudine, LE REZIO Patrick, LE REZIO Rachel, LEBLOND Dominique (Présidente), MAHU Baptiste, MENUS Romuald (Trésorier), PARMENTIER Laurent, PARMENTIER Thérèse, PAWLICKI Olivier, POTART Guy, ROGER Amélie (Secrétaire adjointe, Présidente adjointe), ROGER Benoît (Secrétaire), ROUSSEAU Jérôme, STRACZEK Arnaud (Trésorier adjoint).

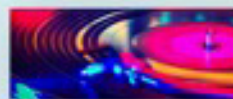
Une équipe motivée qui ne manquera de vous proposer un programme riche pour 2015.

Programme 2015



5 Avril - Chasse aux oeufs

18 Avril - Repas dansant



10 ou 24 mai - Sortie pêche

14 Mai - Sortie dans un parc



17 Mai - Randonnée pédestre



31 Mai - Sortie canoë

7 Juin - Brocante



19 Juin - Concert

4 Juillet - Repas des sections sportives



13 Juillet - Festivités du 14 juillet

Septembre - Randonnée pédestre



26 Septembre - Concours de belote

10 Octobre - Loto



14 Novembre - Soirée karaoké

20 novembre - Beaujolais nouveau



15 ou 29 novembre - Marché de Noël

Ce programme peut subir des modifications



Petits mots du Président :
Mr Caurette Laurent - 06.23.76.74.89

Du côté du stade

L'AS Couvron a commencé cette saison 2014/2015 avec la perte de ses équipes de jeunes ainsi que son équipe loisir mais est toujours présente en championnat seniors en 3ème division pointant à la 6ème place du championnat avec 2 matches de retard par rapport à ses concurrents.

Le club comporte 30 licenciés joueurs et 8 dirigeants ; 2 nouveaux jeux de maillots sont venus compléter l'équipement existant grâce à ses deux sponsors (voir photos). Nous les en remercions.

Année de restructuration pour le club avec le changement de comité directeur et la perte des équipes jeunes et loisirs, l'AS Couvron n'en reste pas moins ambitieuse et fera tout ce qu'il peut pour jouer le haut de tableau afin de préparer au mieux la saison prochaine avec comme objectif la montée en 2ème division, la création d'une équipe réserve et la reconstitution des équipes jeunes catégories U6/U7, U8/U9, U10/U11, U13 et U15 qui seront dirigées par des personnes du club ayant suivi une formation spécifique auprès de la ligue pour que nos jeunes joueurs et joueuses soient le mieux encadrés possible. Si votre enfant a envie de pratiquer le football n'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme Rabelle Nadia, correspondante du club ou moi-même, Mr Caurette Laurent, Président.

Je n'oublie pas non plus les « anciens » qui désirent jouer en foot-loisir, nous serions heureux de vous voir évoluer sur le terrain en portant les couleurs de l'AS Couvron.



Nos sponsors: DTA 02860 CREPY



JPL COUVERTURE 02270 MONCEAU

Correspondante de club : Mme Rabelle Nadia au 03.23.25.06.51 ou au 06.80.16.34.67

Le SCoT

S = Schéma de Co = COhérence T= Territoriale Schéma de cohérence territoriale

C'est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, il est mené par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Il contient 3 documents :

- Un **rapport de présentation**, avec un diagnostic et une évaluation environnementale.
- Le **projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)**
- Le **document d'orientation et d'objectifs (D.O.O.)** qui est opposable aux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, Plans Local d'Urbanisme et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAC, ZAD, lotissements de plus de 5 000 m², réserves foncières de plus de 5 ha...)

Le « Pays de la Serre » a démarré l'opération en 2013, en créant une commission qui a d'abord lancé un appel d'offres pour recruter un cabinet conseil. Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu, un séminaire de lancement, un autre de diagnostics. Ainsi, l'avenir des projets de notre communauté de communes est en sérieuse réflexion et la municipalité de Couvron suit tous les travaux de près.

Plus de détails sur http://www.paysdelaserre.fr/PaysDeLaSerre.asp?page_id=75

Pizzas au Feu de Bois

CHAQUE LUNDI DE 17h00 à 21h30
SUR LE PARKING DES ATELIERS MUNICIPAUX



Géré par Gérôme PAYET, ce camion est complètement équipé pour réaliser d'excellentes pizzas, toutes cuites au feu de bois. En plus, c'est après une formation PIZZAIOLO et une formation à l'hygiène alimentaire que cet ancien salarié du secteur informatique a créé sa propre activité.

Le conseil municipal n'a donc pas hésité à répondre positivement à la demande de s'installer au centre du village, une fois par semaine.

N'hésitez pas "à passer au camion" comme on le dit communément et comme le recommande les clients rencontrés qui sont satisfaits des bonnes pizzas.

Les Nouvelles Activités Péri-scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2014, les écoliers ont classe le mercredi matin. Chaque mardi et jeudi après-midi, ils participent à des activités encadrés par des animateurs de l'Association « Familles Rurales » de Crépy.

Ce sont les nouvelles activités péri-scolaires (plus communément appelées les N.A.P).



La Municipalité a tenu à distinguer les lieux d'activités des salles de classe. Il est important pour tous les conseillers de promouvoir la qualité de l'organisation et le bien-être des enfants.

Il est toutefois à déplorer le départ inopiné de jeunes animateurs qui profitent de propositions plus « alléchantes » de la part d'employeurs. Cet état de fait nuit fortement au fonctionnement de groupes, amis reste compréhensible malgré tout.

Répartition des présents par niveau

	Petite section	Grande section	Ce1	Cm1
	Moyenne section	CP	Ce2	Cm2
Période 1	29/32	28/32	26/33	25/32
Période 2	22/30	20/27	19/26	18/28

Tout est fait pour améliorer la qualité des activités, en mettant en place de nouveaux projets au cours de l'année, tels que des petits spectacles et des productions.

Un questionnaire a été remis aux familles : globalement, il en ressort une certaine satisfaction, surtout comparaison faite avec les communes qui n'ont qu'une "garderie"... mais avec des remarques justifiées sur le vocabulaire des jeunes animateurs, le changement d'activités dues au départ d'animateurs...

Un comité de pilotage s'est réuni en octobre 2014 et en janvier 2015; il a été tenu compte des remarques de chaque participant.

à la demande des enseignantes, une modification importante a été soumise à l'autorité académique qui a accepté ; après avis du comité de pilotage, le conseil municipal a donné son accord. Pour septembre 2015 les N.A.P. auront lieu sur trois jours : une heure le lundi, une heure le mardi et une heure le jeudi, de 15h30 à 16h30.

D'autres informations détaillées sont disponibles à la mairie et sur le site web de la commune.

Les Câlinous

L'association **FAMILLES RURALES EN PAYS DE LA SERRE** propose un accueil des tout-petits des familles du Pays de la Serre dans sa halte-garderie itinérante : **LES CÂLINOUS**

L'équipe éducative

Elle est composée de deux professionnelles diplômées : une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture. Elles sont quelquefois accompagnées de stagiaires ou, ponctuellement, de membres bénévoles de l'association.

Des lieux agréables, un accueil souple

Elles préparent, de manière adaptée et accueillante, les salles mises à disposition par les municipalités à :

COUVRON (le lundi)
VOYENNE (le mardi)
POUILLY-SUR-SERRE (le mercredi)
BARENTON-BUGNY (le jeudi)

Les enfants peuvent venir, à la convenance des familles, une heure, deux heures, une demi-journée, ou même en journée continue (possibilité de repas), de 9h à 17h.

Une première socialisation en douceur

Les enfants vont découvrir la vie de groupe, dans une ambiance encourageante et sécurisante. Dans le respect du rythme de chacun, ils seront éduqués au partage, au respect de l'autre et à la cohabitation. La confiance en soi qu'ils en retireront favorisera la transition vers l'école maternelle.

Des activités

La halte-garderie est un endroit stimulant destiné à favoriser pleinement l'épanouissement des tout-petits. Diverses activités sont proposées : peinture, dessin, chansons, musiques, comptines, contes, pâte à modeler, dînette, piscine à balles, jeux de construction, maquillage, déguisements, marionnettes, cuisine, structure de motricité, coin cuisine, coin poupées, coin garage, jeux d'eau, puzzles...

Un lieu de rencontre pour les familles

La halte-garderie des Câlinous est un lieu de contact des parents avec des professionnels de la petite enfance et des parents entre eux.

La distribution des cadeaux au goûter de Noël à Couvron, le pique-nique du mois de juin à Barenton-Bugny... des événements festifs organisés par l'association, sont également des occasions de rencontrer des administrateurs de l'association, des Elus...

Tarif horaire

Il est fixé par la CAF de l'Aisne, selon un barème qui tient compte de la composition de la famille et de ses ressources. La Directrice vous l'indiquera en toute confidentialité.

Il change légèrement d'une année sur l'autre ; pour avoir un ordre de grandeur, en 2014, pour une famille avec un enfant, il variait de 0.37€ à 2.88€/heure.

Inscription

Un dossier d'inscription est à remplir. Il comprend un règlement de fonctionnement détaillé. Vous pouvez le consulter sur le site du Pays de la Serre ou venir le demander dans un des villages desservis.

Une adhésion annuelle à l'association est également demandée (une par famille).

L'association FAMILLES RURALES EN PAYS DE LA SERRE, créée en 2004, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de la Serre, gère la halte-garderie. Sa présidente est Marie-Claire Vivès.

Siège Social : Mairie de COUVRON
21, rue du Colonel Chépy
02270 COUVRON-et-AUMENCOURT

État - Civil

Noces de Diamant de M. et Mme MARTIAK



Le 2 mars 2014

Monsieur et Madame MARTIAK Nicolas et Germaine, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt 4, Rue des 4 Ruelles, ont fêté à la mairie de Couvron-et-Aumencourt avec leurs parents et amis, leurs Noces de Diamant, soit 60 ans de mariage. En effet, le mariage fut célébré le 27 février 1954 à la mairie de Chéry-les-Pouilly par Monsieur LEROY, Maire de l'époque.



Le 7 mars 2004

M. et Mme avaient fêté leurs Noces d'Or, (soit 50 ans de mariage) à la mairie de Charmes, dont leur belle-fille était élue municipale.



Cette cérémonie des Noces de Diamant fut l'occasion pour Monsieur SEBESTYEN Edmond, Maire, de rappeler le parcours de ce couple exemplaire et notamment de Mme Martiak qui s'est beaucoup investie dans la vie du village, que ce soit comme responsable de la bibliothèque communale durant 10 ans ou en qualité de membre du Centre Communal d'Action Sociale pendant une quinzaine d'années.

Encore toutes nos félicitations à M. et Mme Martiak et rendez-vous en 2019 pour les Noces de Palissandre (65 ans de mariage).

Naissances

- Le 16 septembre 2014 est née à Laon : **Amandine MENUS** fille de M. et Mme Menus Romuald, domiciliés 6bis, rue de Fourdrain.
- Le 25 décembre 2014 est né à Laon : **Aaron DROUIN** fils de Drouin David et Taha Delphine, domiciliés 11, rue Jean Richepin.
- Le 11 janvier 2015 est né à Laon : **Nolan BARTHÉLEMY** fils de Barthélemy Hervé et Mouton Edwige, domiciliés 17, rue du Tour de Ville.
- Le 2 février 2015 est né à Laon : **Théo CILLIER** fils de M. et Mme Cillier Guillaume, domiciliés 1, rue de la Verdure.

Bienvenue aux nouveaux nés

Décès

- Le 31 décembre 2014 à Saint-Quentin, est décédée Madame TURPIN née **MACHARD Christine**, âgée de 93 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 23, Rue de la Verdure.
- Le 1^{er} février 2015 à Laon, est décédée Madame TRONQUOY née **MARTEL Madeleine**, âgée de 95 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 19 Petite Rue de Crépy.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées

Contre les cambriolages, ayez le bon réflexe

Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base. Fenêtres mal fermées, clés sous le paillasson... les habitudes ont la vie dure ! Ne pas commettre d'imprudence est donc la première étape de la vigilance.

Protégez votre domicile

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à :

- Changer les serrures.
- Équiper votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installer des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez faire appel au **référént sûreté** de votre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

Le référént sûreté est un gendarme, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance et formé à la prévention technique de la malveillance. Il contribue à l'amélioration de la sécurité en formulant des conseils auprès des commerçants, des établissements sensibles et des collectivités territoriales.

Pour localiser et entrer en contact avec le référént sûreté proche de chez vous,
consultez le site www.referentsurete.com

Le Plan Local d'Urbanisme

Depuis plusieurs années, la commune de Couvron a un P.L.U.

Actuellement, il est en cours de révision. En effet la reconversion du site militaire et la préparation du SCOT* de la Communauté de Communes du Pays de la Serre amènent la municipalité à revoir le Plan Local d'Urbanisme.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Dans le respect du code de l'urbanisme national, en suivant les recommandations locales et diverses directives, le P.L.U. comprend :

- Un **rapport de présentation** qui explique les choix en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Un **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** qui expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement (constructions, habitat, circulations, équipements, préservations écologiques...)
- Des **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui respectent le PADD et prennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.
- Un **règlement** qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A), les zones naturelles et forestières (N) et fixe les règles générales d'urbanisation.
- Des **annexes** (servitudes d'utilité publique, lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, ZAC etc...)

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le **règlement et les documents graphiques** sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

C'est en effet, à l'aide de plans et de photos aériennes que l'actuelle **commission de l'urbanisme** travaille, réfléchit et prépare le futur PLU de notre commune, ce avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé dans ce type de préparation d'un important document pour régir l'avenir de l'urbanisation du village.

Le projet est ensuite soumis à l'avis du Conseil Municipal. Il doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). (Voir article « SCOT » page suivante)

Les objectifs visés dans la démarche d'une modernisation du PLU sont :

- **Évolution** de la population (en baisse avec le départ des militaires) à accroître légèrement en tenant compte des structures (écoles, salles de sports, services, commerces, assainissement etc...), vers 1100 habitants en 2030...
- **Équilibre** entre zones urbaines, zones agricoles, zones naturelles de manière raisonnable.
- **Légère extension des zones à urbaniser**, d'abord sur grandes parcelles privées au sein même du village, sur nouvelles zones reprises sur partie agricole ou parcelles se prêtant à la construction de maisons individuelles, (sans oublier le lotissement du Mail en cours, d'abord).

À Couvron, nous sommes en phase d'études ; diverses réunions de travail ont eu lieu et bientôt, le Conseil Municipal débattrà sur le PADD, puis un arrêt de PLU sera délibéré, ensuite les Personnes Publiques Associées seront consultées. Au cours de cette phase, une ou plusieurs réunions publiques seront organisées auxquelles vous pourrez assister afin d'être informé du projet.

Un dossier est à votre disposition à la mairie avec un registre sur lequel vous pouvez noter vos observations concernant le Plan Local d'Urbanisme. Il y aura aussi une mise en **enquête publique** par arrêté du Maire ; c'est à ce moment-là que chaque citoyen pourra consulter et apporter ses remarques. L'ensemble des opérations devrait être réalisée pour la fin de l'année en cours.

Les petites astuces de l'Agence Postale

Changement d'horaires

Depuis le 1^{er} janvier 2015 l'Agence Postale Communale est ouverte :

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 11h30

Le samedi les semaines impaires du calendrier : de 09h00 à 11h30

Le vendredi les semaines paires du calendrier : de 17h00 à 19h30

Ce changement est à l'essai pour 6 mois

La plage horaire du vendredi soir a été créée pour faciliter l'accès à nos services aux personnes travaillant tard ou ne pouvant venir le matin.

Planning d'ouverture du samedi et du vendredi soir* 2015

(*Pas de changement pour le vendredi matin)

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Jeudi 1	Dimanche 1	Dimanche 1	Mercredi 1	Vendredi 1	Lundi 1
Vendredi 2	Lundi 2	Lundi 2	Jeudi 2	Samedi 2	Mardi 2
Samedi 3	Mardi 3	Mardi 3	Vendredi 3	Dimanche 3	Mercredi 3
Dimanche 4	Mercredi 4	Mercredi 4	Samedi 4	Lundi 4	Jeudi 4
Lundi 5	Jeudi 5	Jeudi 5	Dimanche 5	Mardi 5	Vendredi 5
Mardi 6	Vendredi 6	Vendredi 6	Lundi 6	Mercredi 6	Samedi 6
Mercredi 7	Samedi 7	Samedi 7	Mardi 7	Jeudi 7	Dimanche 7
Jeudi 8	Dimanche 8	Dimanche 8	Mercredi 8	Vendredi 8	Lundi 8
Vendredi 9	Lundi 9	Lundi 9	Jeudi 9	Samedi 9	Mardi 9
Samedi 10	Mardi 10	Mardi 10	Vendredi 10	Dimanche 10	Mercredi 10
Dimanche 11	Mercredi 11	Mercredi 11	Samedi 11	Lundi 11	Jeudi 11
Lundi 12	Jeudi 12	Jeudi 12	Dimanche 12	Mardi 12	Vendredi 12
Mardi 13	Vendredi 13	Vendredi 13	Lundi 13	Mercredi 13	Samedi 13
Mercredi 14	Samedi 14	Samedi 14	Mardi 14	Jeudi 14	Dimanche 14
Jeudi 15	Dimanche 15	Dimanche 15	Mercredi 15	Vendredi 15	Lundi 15
Vendredi 16	Lundi 16	Lundi 16	Jeudi 16	Samedi 16	Mardi 16
Samedi 17	Mardi 17	Mardi 17	Vendredi 17	Dimanche 17	Mercredi 17
Dimanche 18	Mercredi 18	Mercredi 18	Samedi 18	Lundi 18	Jeudi 18
Lundi 19	Jeudi 19	Jeudi 19	Dimanche 19	Mardi 19	Vendredi 19
Mardi 20	Vendredi 20	Vendredi 20	Lundi 20	Mercredi 20	Samedi 20
Mercredi 21	Samedi 21	Samedi 21	Mardi 21	Jeudi 21	Dimanche 21
Jeudi 22	Dimanche 22	Dimanche 22	Mercredi 22	Vendredi 22	Lundi 22
Vendredi 23	Lundi 23	Lundi 23	Jeudi 23	Samedi 23	Mardi 23
Samedi 24	Mardi 24	Mardi 24	Vendredi 24	Dimanche 24	Mercredi 24
Dimanche 25	Mercredi 25	Mercredi 25	Samedi 25	Lundi 25	Jeudi 25
Lundi 26	Jeudi 26	Jeudi 26	Dimanche 26	Mardi 26	Vendredi 26
Mardi 27	Vendredi 27	Vendredi 27	Lundi 27	Mercredi 27	Samedi 27
Mercredi 28	Samedi 28	Samedi 28	Mardi 28	Jeudi 28	Dimanche 28
Jeudi 29		Dimanche 29	Mercredi 29	Vendredi 29	Lundi 29
Vendredi 30		Lundi 30	Jeudi 30	Samedi 30	Mardi 30
Samedi 31		Mardi 31		Dimanche 31	

OUVERTURE



Principales voies & places

Commerce / Artisans

1 Boulangerie	6 Voilier TCE (Plombier-Chauffagiste)
2 Auto-Ecole Legros	7 Bar-Tabac "Au p'tit Couvron"
3 Agence immobilière	8 Infirmerie Mme Curate
4 AL Coiffure	9 Pawlak (Méconnerie / Electricité)
5 312M (Plombier-Chauffagiste)	

Principaux bâtiments & Services

Mairie	1 Points d'informations
Agence scolaire	2 3 Espaces détente/jeux
Agence Postale Communale	4 Monument aux Morts
Centre socio culturel	5 Astroboule
École petite enfance	6 Réserve incendie
Restaurant scolaire	7 Ateliers municipaux
Bibliothèque	8 Cinéma
Salle NITC	9 Aires de stationnement
Play rural	10 Station d'éguration
Eglise Saint-Privat	11 Stade Elie Blondelle
Ecole maternelle	12 Abrbris
Château d'eau	
Salle de sport	